

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : lundi 10 janvier 2022 à 20h 00 salle Gaston Chérau

Présents : Mmes. Brault, Delaune, Guilloy, Petit, Vannier Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, Lepetit, Montière, Renaud, Touzet.

Absent excusé : Mr Leroy-Battu

Secrétaire : Mr Louveau

Assistaient à la réunion en auditeurs : Mr Léon, Mr Désiré

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte rendu de conseil municipal – 07 décembre 2021
- Travaux centre bourg
- Questions diverses

1. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le maire revient sur un point qui avait été abordé : la vacance de logements
Il annonce que le Parc de la Brenne et Soliha ne donnent pas suite au projet.

2. TRAVAUX DU CENTRE BOURG

La SETEC a repris les travaux cette semaine ; l'entreprise va goudronner la rue du Foyer et posera les caniveaux.

3. QUESTIONS DIVERSES

Symctom :

Les agents du service technique distribueront les sacs poubelles, la Lettre du Symctom, ainsi que Le Tambour cette semaine dans les hameaux.

Concernant le bourg et La Renonfière, les élus porteront Le Tambour à domicile.

Les habitants sont invités à retirer leurs sacs à la mairie, aux horaires d'ouverture.

Participation de la commune au Rased (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) :

Lors d'un précédent conseil, les élus avaient conditionné le paiement de la participation de Prissac à la présentation de pièces comptables justifiant les dépenses de cette structure.

Le maire présente les factures parvenues en mairie, mais leur montant ne justifie pas la recette attendue, et les charges diverses telles que l'entretien des locaux ou autres ne sont pas jointes.

Le conseil municipal décide de ne pas régler la participation tant que les documents fournis sont incomplets.

Par ailleurs, le maire demandera à la mairie de St Gaultier de réunir les maires concernés par ce réseau afin de convenir d'un commun accord sur le mode de financement du Rased.

Vandalisme au stade :

Le 31 décembre dernier, les bâtiments du stade ont été vandalisés : aucun vol n'a été constaté, uniquement des dégradations. Le maire va faire intervenir un menuisier pour réparer les dégâts.

Protection sociale complémentaire :

Le maire présente aux élus les futures obligations de la commune en tant qu'employeur, pour la protection sociale complémentaire. Elle est constituée des contrats que les agents territoriaux peuvent souscrire pour se garantir contre deux types de risques liés à la santé :

- **Les contrats en santé (ou mutuelle)** qui complètent les remboursements de la sécurité sociale
- **Les contrats en prévoyance (ou garantie maintien de salaire)** qui permettent de couvrir le risque de perte de salaire en cas de maladie, d'invalidité ou de perte de retraite

Le maire propose à la commission du personnel une réunion pour travailler sur ce dossier : vendredi 21 janvier à 18h à la salle de rencontre. Les agents communaux seront conviés à cette réunion.

Covid 19 :

Quelques cas sont recensés sur la commune.

Colis des aînés :

Les membres du CCAS ont distribué les colis de fin d'année. Le maire annonce avoir reçu plusieurs courriers de remerciements de la part des bénéficiaires.

Après-midi information

Le maire projette, avec Mr Isambert, de Saint Benoit du Sault, l'organisation d'un après-midi dédié au jardinage et aux espaces verts, a priori le samedi 26 février 2022. Il s'agirait d'une rencontre ouverte à tous (sous réserve des contraintes sanitaires) avec l'intervention d'Alain Baraton, jardinier en chef du parc du château de Versailles.

Tour de table

Mme Brault a constaté une « décharge sauvage » sur le chemin qui mène à l'ancienne gare, en partant de l'étang. Ce dépôt est sur terrain privé et le maire demandera au propriétaire de faire nettoyer et clôturer ce terrain. Les élus déplorent l'existence de ce type de dépôts sur le territoire. Le maire se renseignera auprès de la police de l'environnement pour voir quelles solutions peuvent être apportées.

Mr Biardeau rappelle que le mur du cimetière est vraiment très dégradé. Le maire a reçu les devis pour ces travaux et il propose que la commission travaux se réunisse pour les étudier mercredi 19 janvier, à 9h.

Mr Montiège demande que le panneau « voie sans issue » soit réimplanté à l'Impasse du Travail. Il annonce que le chemin rural de Prissac à Montgenoux, dit « chemin de Monseignon » a fortement besoin d'être empierré ; Mr Biardeau ira constater l'état de ce chemin.

Mme Petit remet sa lettre de démission du conseil municipal. Elle remercie les personnes qui lui ont fait confiance, notamment les Prissacois(e)s qui l'ont réélue lors des dernières élections municipales. Elle regrette le manque de concertation au sein du conseil.

Mme Delaune informe qu'un fossé semble bouché sur la route de La Lande, en limite avec la commune de Sacierges. L'eau stagne, le bas-côté de cette route s'affaisse et le croisement de deux véhicules à cet endroit est très dangereux.

Mr Jouot a assisté à la commission sociale de la CdC. Il présente le rôle de la mission locale du Blanc, qui aide les jeunes de 20 à 25 ans en difficulté sociale (logement, emploi, santé...). Une trentaine de jeunes du territoire bénéficieraient de l'accompagnement de la mission locale.

Mr Renaud signale qu'un muret est prêt à tomber : c'est un mur sur la parcelle ZI0035 que la commune avait acquise avec un projet d'aménagement de loisir. Faut-il remonter ce mur, le détruire ? Doit-on reprendre ce projet d'aménagement ou revendre la parcelle ?

Mr Louveau rappelle le souci récurrent d'écoulement des eaux pluviales au hameau de Beauvais. La commission travaux se rendra sur place le mercredi 19 janvier, après la réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h30 et donne la parole aux visiteurs.

Mr Michel Léon n'a pas de remarque particulière.

Mr Anthony Désiré explique qu'il était « curieux » de voir comment se déroulait une réunion de conseil. Il fait part de ses remarques :

- l'espace au carrefour de Luzeret (bas du bourg) semble en friches. Le maire indique que l'entreprise Terridéal doit terminer sa part de travaux.
- les feux tricolores à l'école se déclenchent dès qu'un véhicule passe sur le passage piéton de l'école. Le maire explique que ce sont des capteurs qui détectent les voitures et qui déclenchent les feux tricolores.
- les fossés à Chambert ne sont pas nettoyés. Le maire informera la CdC, compétente en voirie communautaire.

Prochaine réunion de conseil : mardi 1er février 2022 à 20h.